

RÈGLES A APPLIQUER EN ZONE DE PRODUCTION PAR LES VISITEURS

Les visiteurs fournissent une pièce d'identité, pour le site de Bulgnéville, qui leur sera remise à la fin de leur visite.

Ils reçoivent à leur accueil, un badge visiteur qu'ils doivent porter de manière visible durant toute la durée de leur visite.

Dans les autres cas, les visiteurs s'inscrivent sur un registre présent à l'accueil du site.

Si les visiteurs sont amenés à pénétrer avec leur véhicule dans l'enceinte de l'entreprise, une "attestation de stationnement" leur est délivrée par la personne visitée.

Si les visiteurs sont amenés à se déplacer dans les ateliers de production, la présente attestation leur est soumise. Après en avoir pris connaissance, elle doit être validée par le visiteur et la personne visitée. Les visiteurs sont accompagnés.

Des vestiaires dans chaque atelier de production sont mis à disposition des visiteurs.

Règles générales à appliquer sur le site :

Interdiction de fumer en dehors des zones prévues à cet effet.

Interdiction de circuler sur le site sans autorisation

Règles générales à appliquer dans les ateliers de production :

→ Règles d'hygiène

Retirer tous vos bijoux (piercing, montre, collier, ...) seule l'alliance simple et lisse est tolérée

Interdiction de fumer, de manger ou de boire dans les zones de production.

Aucun allergène, hormis le lait, aucun produit à base d'OGM n'est autorisé dans les zones de production sauf autorisation préalable du service Qualité.

Respecter les règles d'hygiène spécifiques à l'atelier visité :

- lavage des mains, désinfection des semelles dans pédiluve ou lave botte...
- port de la tenue (charlotte, sur chaussures, blouse ou combinaison...) ==> procédure d'hygiène au verso de ce document et affichée sur le vestiaire visiteur ou à l'accueil et à l'entrée des ateliers
- si maladie infectieuse, port du masque obligatoire

→ Règles de sécurité et de comportement

Interdiction aux visiteurs de circuler seuls dans les ateliers de production.

Interdiction aux visiteurs d'utiliser ou de manipuler le matériel appartenant à la fromagerie (sauf autorisation).

Interdiction de filmer, photographier ou utiliser son portable (sauf si autorisation par la personne visitée dans le cadre d'intervention)

→ Concernant les interventions de maintenance

Les entreprises extérieures présentes sur le site pour des interventions de maintenance doivent :

- appliquer les consignes définies lors de la réunion d'ouverture de chantier.
- limiter leur déplacement à la zone d'intervention et emprunter le trajet défini lors de la réunion d'ouverture pour se rendre sur leur lieu de travail.
- avertir immédiatement le responsable du chantier usine de tout incident (perte matériels, casse...).
- nettoyer le chantier à la fin de l'intervention.

→ s'il y a lieu, zone de restauration et zone sanitaire (douche) : indiquées sur le plan

FICHE VISITEUR

PERSONNE VISITEE: Fromagerie L'Ermitage (Bulgnéville)

OBJET DE LA VISITE (atelier visité, circonstances...) Visite du site

DATE DE LA VISITE : 14/10/2025

X "Je soussigné, employé(e) de la société ASCE 88 (DDT) déclare n'être atteint(e) d'aucune maladie ou état infectieux qui pourrait entraîner une contamination de vos produits lors de mon intervention ou visite dans vos ateliers de production."

J'atteste avoir pris connaissance des règles d'hygiène à respecter dans votre entreprise et m'engage à les appliquer.

Je m'engage également à respecter les règles de confidentialité vis-à-vis de votre entreprise.

Signature visiteur :

Visa de la personne visitée :

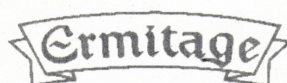
Heure d'arrivée :

Heure de départ :

Prêt de badge: oui non

N° badge:

Retour badge: oui non



site de Bulgnéville

REGLES VESTIMENTAIRES POUR LES VISITEURS ET PRESTATAIRES

Service	Charlotte	Combinaison jetable	Blouse tissus fournie ou Blouse jetable	Sur-chaussure
Collecte				
Département Produits Auxiliaires	X		X	
Spécialité fromagère et pétrin	X	X		X
Pâtes Molles	X	X		X
Fabrication Pâtes Pressées Cuites / PréEmballé	X	X		X
	X	X		X
Affinage Pâtes Pressées	X		X	
Expéditions				
Laboratoire central & ferments lactiques			X	
Production ferments lactiques & ferments d'affinage	X	X		X

L'ordre d'habillage doit être le suivant:

- 1- Charlotte
- 2- Surchausses
- 3- Combinaison ou blouse